

DOSSIER DE RÉPONSE

Réponses de SPAC aux questions prises en note à la réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) Budget principal des dépenses 2020-2021 16 novembre 2020

Question 1 : (député Kelly McCauley) Les accusations portées contre Deloitte China Tohmatsu rendraient-elles Deloitte non admissible à l'obtention de contrats gouvernementaux?

Réponse : En vertu du Régime d'intégrité du gouvernement du Canada, un fournisseur peut être suspendu ou déclaré inadmissible à faire affaire avec le gouvernement, si, au cours des trois dernières années, lui-même ou les membres de son conseil d'administration, ou ses filiales, ont été accusés ou reconnus coupables de l'une des infractions énumérées dans la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* au Canada, ou d'infractions similaires à l'étranger.

SPAC a connaissance des poursuites intentées par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis contre une entité de Deloitte pour la production de documents en rapport avec une enquête sur la fraude de sociétés actives en Chine qui étaient clientes de Deloitte. Les mesures d'exécution appliquées par SEC contre Deloitte étaient de nature administrative, et aucune accusation ni condamnation n'a été prononcée.

Comme aucune des accusations de nature criminelle énumérées n'a été portée à l'égard des poursuites de la SEC, le statut de Deloitte inc. en vertu du Régime d'intégrité demeure inchangé, ce qui signifie que la société peut obtenir des contrats fédéraux.

Renseignements supplémentaires

- Dans certaines circonstances, les organismes de réglementation gouvernementaux peuvent exiger de sociétés d'experts-comptables telles que Deloitte qu'elles divulguent des renseignements sur leurs clients, renseignements qui seraient autrement confidentiels. Les poursuites de la SEC contre Deloitte en Chine visaient l'obtention de renseignements au sujet d'un certain nombre de clients chinois de Deloitte au sujet desquels la SEC faisait enquête pour des activités frauduleuses. Deloitte était tenue par la loi américaine de produire ces renseignements, mais en même temps, la réglementation du gouvernement chinois lui interdisait de les fournir. Les affaires ont été résolues par des règlements, sans reconnaissance de responsabilité. Le gouvernement chinois a également fourni certains documents directement à la SEC.

- Des amendes administratives représentant au total 260 millions de dollars (« le tiers d'un milliard » mentionné au Comité) ont été imposées entre 2000 et 2020 par divers organismes de réglementation des États-Unis contre diverses filiales de Deloitte, dont certaines en Chine, et d'autres au Japon, aux États-Unis, au Brésil et ailleurs. Certaines de ces amendes avaient un lien avec les poursuites intentées par la SEC et d'autres avec des poursuites intentées par d'autres organismes de réglementation en rapport avec des allégations d'inconduite professionnelle. Aucune n'avait de caractère pénal et la majorité ont été réglées sans reconnaissance de responsabilité.

Question 2 : (député Kelly McCauley) En ce qui concerne la section 3.22.15 du Guide des approvisionnements, est-ce qu'une équipe spéciale a été créée pour répondre aux besoins urgents en matière de marchés, et pouvez-vous communiquer au Comité chacun des cas documentés de décisions et d'écarts, comme l'exige le Guide des approvisionnements?

Réponse : En tant que fournisseur de services d'approvisionnement pour le gouvernement fédéral, le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada (SPAC) a été l'un des ministères principaux à s'assurer que le Canada a ce dont il a besoin pour lutter contre la pandémie. Il convient de souligner que la section 3.22.15 du Guide des approvisionnements de SPAC vise à fournir des indications générales sur la gestion des besoins d'urgence plutôt que des dispositions explicites sur ce qui doit être fait.

Cela dit, SPAC a mis en œuvre ces pratiques exemplaires en réponse à la crise nationale causée par la pandémie de COVID-19. En plus des achats effectués par certains secteurs de produits particuliers pour gérer certains approvisionnements relatifs à la COVID-19, une équipe spéciale a été créée en mars pour gérer la majeure partie des achats d'équipements de protection individuelle, de dispositifs médicaux, de tests et de fournitures de dépistage. Une équipe spéciale distincte a été créée pour gérer les achats d'équipements de protection individuelle et de dispositifs médicaux produits au pays. Ce même groupe participe également à l'achat de vaccins et à la gestion de la logistique liée aux vaccins. Enfin, une troisième équipe spéciale a été créée pour gérer l'achat de solutions de transport, de logistique et d'entreposage nécessaires pour répondre à la pandémie de COVID-19.

Des contrats ont été attribués aux fournisseurs afin d'assurer la livraison en temps voulu des biens nécessaires à l'appui des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la COVID-19, de même que la gestion des risques et des dispositions en vigueur de la Politique des marchés du Conseil du Trésor et du *Règlement sur les marchés de l'État*.

Les décisions d'approvisionnement sont documentées dans chaque dossier d'achat individuel, ce qui fait partie des procédures habituelles de diligence raisonnable. Par exemple, les agents de l'approvisionnement doivent clairement documenter les cas où

une exception liée à la sécurité nationale (ESN) a été invoquée; les cas où une justification de fournisseur unique a été appliquée; les cas où un pouvoir exceptionnel de passation de contrats en cas d'urgence a été utilisé; les cas où un contrat s'est écarté des conditions générales uniformisées de SPAC; les cas où des approches uniques ont été adoptées dans le but d'identifier et de sélectionner des fournisseurs pour des besoins urgents liés à la COVID-19 (par exemple, l'appel à l'action publié sur le site Web [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) de SPAC au milieu du mois de mars 2020), etc.

Question 3 : (députée Julie Vignola) Que représentent les recettes du programme Locaux fédéraux et Infrastructure dans le budget, et pouvez-vous expliquer l'augmentation ou la diminution de ces recettes par rapport à l'année dernière?

Réponse : En ce qui concerne le programme Locaux fédéraux et Infrastructure, les recettes proviennent principalement des loyers perçus auprès des ministères auxquels le programme fournit des locaux. Ces recettes représentent environ 785 millions de dollars, chiffre qui inclut également les recettes tirées de la location de salles de conférence et de places de stationnement, et de la production et de la distribution d'énergie. En 2020-2021, les projections de recettes sont relativement stables par rapport à l'année dernière (2019-2020). Une diminution ou une augmentation des recettes d'une année sur l'autre s'expliquerait principalement par l'évolution du volume de la demande d'espaces de bureaux.

Question 4 : (député Matthew Green) Suivez-vous votre propre politique d'approvisionnement dans le cadre du Programme de contrats fédéraux?

Réponse : Le Programme de contrats fédéraux (PCF) est administré et mis en application par le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour corriger les inégalités en matière d'emploi qui existent au sein de la population active canadienne. Dans le cadre du PCF, les entrepreneurs fédéraux ayant un effectif au Canada de 100 employés ou plus qui soumissionnent des contrats de biens et de services d'un million de dollars ou plus (y compris toutes les taxes applicables) doivent conclure un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (AMOEE). L'exigence relative à l'AMOEE devient une obligation permanente lorsqu'un de ses fournisseurs obtient un contrat.

Des renseignements généraux sur le PCF figurent sur le site Web du Programme du travail d'EDSC : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/equite-emploi/contrats-federaux.html>.

En sa qualité de fournisseur de services communs en matière d'approvisionnement, SPAC a intégré le PCF dans son Guide des approvisionnements ainsi que dans les modèles et processus d'approvisionnement uniformisés. Des renseignements détaillés sur la mise en application du PCF dans le cadre des achats de SPAC sont fournis à l'Annexe 5.1 du Guide des approvisionnements : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/5/1>.

Question 5 : (député Matthew Green) Pouvez-vous communiquer au Comité les taux de réussite des initiatives relatives au logement abordable de la Société immobilière du Canada au regard de ses objectifs?

Réponse : La Société immobilière du Canada (SIC) vise à atteindre, en moyenne, une cible nationale de 10 % d'unités résidentielles de logement abordable dans ses projets de développement. Cette cible a récemment été ajoutée aux objectifs de la SIC (2017-2018). Avant l'établissement de cette cible, la SIC se conformait aux objectifs municipaux existants. La SIC fait désormais la promotion du volet de logement abordable de ses projets auprès des municipalités et de ses partenaires et prend des mesures à cet égard. Ces partenaires sont les Premières Nations et les fournisseurs de logements abordables sans but lucratif (comme le village de Wateridge).

La SIC a confiance en sa capacité d'atteindre ou de dépasser la cible globale de 10 % pour l'ensemble de ses projets partout au pays. Depuis 1995, la SIC a permis de créer environ 1 900 unités de logement abordable dans le cadre de ses projets de développement.

Renseignements supplémentaires

- Plusieurs facteurs et considérations, analysés ci-dessous, ont une incidence sur la détermination du pourcentage et du nombre réels d'unités de logement abordable dans un projet donné. En tant que société d'État non mandataire, la SIC doit se conformer aux processus de planification, de conception et d'approbation de chaque municipalité où ses projets se situent dans les différentes régions du pays. De nombreuses municipalités établissent des conditions minimales qui sont incluses dans les plans officiels d'aménagement approuvés. Certains projets dépasseront le seuil des 10 %, d'autres non, de sorte que la société vise un objectif moyen de 10 %. Lorsqu'elles déterminent les objectifs de logement abordable visant un site en particulier, les municipalités et la SIC doivent tenir compte de facteurs tels que l'équilibre entre les besoins de logement et les autres objectifs de la collectivité, et la proximité des transports et/ou des services qui complètent de nombreux types de logement abordable.
- Certaines municipalités ont une exigence de 10 % (et parfois 15 % ou plus) d'unités de logement abordable comme condition d'approbation d'un plan d'aménagement, mais d'autres n'ont aucune exigence en ce qui concerne le logement abordable (et il arrive qu'elles ne le soutiennent pas activement). Le travail que fait la SIC pour garantir que des unités de logement abordable en fassent partie nécessite le soutien et l'approbation de la collectivité locale et du conseil municipal. Dans la plupart des cas, les terrains pour la construction de logements abordables sont vendus à des organismes municipaux du secteur du logement abordable ou à des fournisseurs de logements abordables sans but

lucratif. Dans d'autres cas, les municipalités demandent, pour un projet donné, un paiement au lieu de la livraison de logements abordables. Les fonds seraient ensuite utilisés pour la construction de logements abordables à d'autres endroits que la municipalité juge mieux adaptés, souvent pour les raisons citées précédemment. Cette approche est acceptable pour la SIC s'il est prouvé que le produit « financé » sera réellement construit pour créer des unités de logement abordable.

- En plus des unités de logement abordable que la SIC fournit dans son projet de manière directe ou grâce à des paiements compensatoires, elle a contribué de manière importante aux programmes fédéraux de logement abordable. La SIC a été l'un des fournisseurs d'unités de ce type les plus importants, sinon le principal, dans le cadre de l'ancienne Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF). La SIC a été un partenaire de la SCHL, de SPAC et d'Emploi et Développement social Canada depuis le début de l'Initiative des terrains fédéraux (dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement du Canada). Jusqu'ici, la SIC a soumis sept propriétés à travers le pays à la considération des diverses composantes du secteur du logement abordable dans le cadre de cette initiative. Ces lots ou ces ensembles sont proposés au programme à la valeur du terrain, laquelle tient compte de l'utilisation prévue de logement abordable. Les sept propriétés que la SIC a proposées au programme aujourd'hui pourraient produire 721 unités de logement abordable. Elle continuera à évaluer et à repérer d'autres terrains pour l'Initiative des terrains fédéraux et elle a cerné d'autres possibilités dans le cadre de son processus de Plan d'entreprise.

Question 6 : (député Irek Kusmierczyk) Des informations sont-elles disponibles en ligne sur les audits de la gestion des déchets, pour chaque installation?

Réponse : Les audits de déchets réalisés dans les immeubles de SPAC appartenant à l'État ne sont pas accessibles au public pour le moment. Les données de ces audits font actuellement l'objet de suivis et de rapports internes à SPAC chaque année et elles servent à mettre au point des programmes de gestion des déchets et des matières plastiques de SPAC.

À partir de 2022, comme le prévoit la directive du Cabinet sur la Stratégie pour un gouvernement vert, les ministères seront tenus de communiquer au Secrétariat du Conseil du Trésor des données annuelles sur les déchets et les déchets de plastique.

Éclaircissements ou renseignements supplémentaires

- 1. Le député Matthew Green a demandé à la ministre combien de doses de vaccins nous avons achetées.**

Au moment de la rédaction du présent document (21 décembre 2020), le Canada a obtenu 214 millions de doses et des options, ce qui porterait le total de vaccins à 414 millions de doses. Cette approche atténue le risque que les vaccins ne soient pas validés au stade des essais cliniques et du processus réglementaire d'approbation des produits pharmaceutiques. Des accords ont été conclus avec les sociétés suivantes pour obtenir l'accès à leurs candidats-vaccins :

- AstraZeneca, qui fournira jusqu'à 20 millions de doses de son candidat-vaccin à vecteur viral ADZ1222;
- Sanofi et GlaxoSmithKline (GSK), qui fourniront jusqu'à 72 millions de doses de leur candidat-vaccin, lequel repose sur la technologie à base de protéine recombinante. L'accord avec GSK garantit l'accès à sa technologie établie d'adjuvant contre la pandémie qui contribuera à une réponse immunitaire plus forte au vaccin de Sanofi;
- Johnson & Johnson, qui fournira jusqu'à 38 millions de doses de son candidat-vaccin à vecteur viral Ad26.COV2.S
- Novavax, qui fournira jusqu'à 76 millions de doses de son candidat-vaccin reposant sur la technologie à base de protéine recombinante NVX-CoV2373;
- Pfizer, qui fournira jusqu'à 76 millions de doses de son candidat-vaccin à ARNm, le BNT162;
- Moderna, qui fournira jusqu'à 56 millions de doses de son candidat vaccin à ARNm, l'ARNm-1273;
- Medicago, qui fournira jusqu'à 76 millions de doses de son vaccin à particules pseudo-virales du coronavirus recombinantes (PPVCo) à base de plantes.

2. Le député Pierre Paul-Hus a demandé à SPAC de confirmer qui, au ministère, approuve en dernier ressort les contrats négociés relatifs à la COVID-19. La SMA Reza et le SM Matthews ont indiqué que les contrats d'achat de vaccins sont signés par le ministre; c'est la valeur qui détermine quels fonctionnaires approuvent les autres contrats.

Pour donner suite à l'échange qui a eu lieu à la réunion du comité, SPAC aimerait clarifier le processus d'approbation de quatre ventilateurs produits au Canada, qui ont été achetés dans le cadre de la réponse du gouvernement à la COVID-19. Ces ventilateurs ont été recommandés par un groupe d'experts médicaux et techniques et commandés par l'Agence de la santé publique du Canada.

3. La députée Julie Vignola a demandé, au cours d'un échange avec la ministre, de clarifier le financement des contrats de construction navale.

La valeur de la construction navale dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN) pour les prochaines décennies est d'environ

80 milliards de dollars. C'est un engagement à long terme pour renouveler les flottes de navires de la Marine royale canadienne (MRC) et de la Garde côtière canadienne (GCC), créer un secteur maritime durable et générer des avantages économiques pour les Canadiens et les Canadiennes.

La valeur totale de l'octroi de contrats au mois de septembre 2020 est estimée à 17 milliards de dollars. Le tableau ci-dessous présente une ventilation pour chaque grand chantier naval.

| Contrats de la Stratégie nationale de construction navale attribués entre 2012 et fin septembre 2020 | | | |
|---|----------------------------|-----------------------------|---|
| Chantier naval Irving | Vancouver Shipyards | Chantier naval Davie | Autres chantiers navals/sociétés |
| 4,96 milliards \$ | 4,35 milliards \$ | 2,15 milliards \$ | 5,51 milliards \$ |

En termes de retombées économiques de la SNCN, on estime que les contrats attribués entre 2012 et la fin de 2019 feront une contribution de plus de 17,04 milliards de dollars (1,54 milliard de dollars par an) au PIB et créeront ou préserveront plus de 15 521 emplois par an, grâce à l'industrie maritime et à ses fournisseurs canadiens entre 2012 et 2022.

- 4. Le député Irek Kusmierczyk a demandé à la ministre le nombre et la valeur des contrats attribués aux entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19. Dans sa réponse, la ministre a indiqué que 26 contrats d'une valeur de plus de 73 millions de dollars ont été attribués à 21 entreprises autochtones pendant la pandémie.**

SPAC aimerait fournir les derniers chiffres à ce sujet. En réponse à la pandémie de COVID-19, au 4 novembre 2020, le Programme des approvisionnements (PA) de SPAC a attribué 28 contrats à 23 entreprises qui se sont déclarées volontairement autochtones, pour une valeur totale de plus de 74 millions de dollars. Il s'agit notamment de contrats de services de logistique et d'affrètement aérien, de services d'hébergement et de nettoyage, de services professionnels de TI, de fourniture de produits médicaux et de laboratoire, de masques, de désinfectant pour les mains et de thermomètres.

Question prise en note préparée par l'ASPC

- 1. Le président du Comité, Robert Kitchen, a demandé à la ministre si la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU), qui relève de la responsabilité de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), était rétablie. La ministre s'est engagée à communiquer avec la ministre de la Santé Hajdu et à fournir une réponse au comité.**

Voici la réponse de l'ASPC :

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) continue de recevoir un approvisionnement constant d'EPI, d'équipement médical et de fournitures, avec des expéditions qui arrivent quotidiennement. En plus de l'approvisionnement en vrac d'EPI avec les provinces et les territoires, l'ASPC renforce la réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) pour être en mesure de répondre à huit semaines d'utilisation en cas de pandémie nationale grâce à sa planification de la résurgence, qui est appuyée par le modèle pancanadien de demande et d'approvisionnement d'EPI développé par Santé Canada. L'ASPC continue de surveiller l'offre d'EPI et les tendances de la demande et ajuste les recommandations en matière d'approvisionnement au besoin.